

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016****CD20161019_12****id. 2840**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M52
CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

L'article L3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les « dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ».

La loi n°2003-132 du 19 février 2003 a étendu à certaines dépenses de fonctionnement la procédure de gestion pluriannuelle par l'utilisation d'autorisations d'engagement.

« Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ».

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental utilise cette procédure qui permet de ne pas geler inutilement des crédits, d'éviter de mobiliser trop de recettes de fiscalité et de s'engager sur les actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier présent et futur.

Afin de clarifier les états d'AP-CP et d'AE-CP qui sont transmis à l'Assemblée dans chaque document budgétaire, Monsieur le Président propose, comme la loi l'y autorise, de clôturer les autorisations de programme et les autorisations d'engagement qui sont achevées et dont le détail figure en annexe du présent rapport.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement sur la clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement détaillées en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC